



« Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

8<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage Natura 2000  
14 janvier 2016

## Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

<b>Date de la réunion :</b> 14/01/2016	<b>Lieu de la réunion :</b> Saint-Jean-du-Gard (Salle Mont Brion)
<b>Objet de la réunion :</b> Bilan 2015 – Perspectives 2016	
<b>Compte-rendu rédigé par :</b> Alice COLIN/Karen JOYAUX – Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	
<b>PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE</b>	
François ABOU, Président du comité de pilotage (Maire de Peyrolles) Alice COLIN, chargée de mission Natura 2000 Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000	
<b>Collège des services de l'état et établissements publics</b> Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Didier HARENG, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard Xavier WOJTASZAK, Parc National des Cévennes	
<b>Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales</b> Geneviève BLANC, Conseil Départemental du Gard Sabine BRETONVILLE, Commune de Saint-Jean-du-Gard Yves DESMARET, Conseil Départemental du Gard Noël DESORT, Commune de Saumane Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne, Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires Gilles MORANGE, Commune de Thoiras Michel RUAS, Commune de Saint-Jean-du-Gard Marie-Ange SABOYA, Commune de Saint-Jean-du-Gard Richard VALMALLE, Commune de Saumane	
<b>Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations</b> Bernard CABANNES, Association d'animation culturelle La Diligence et Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Florian HULIN, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Alain PRADEILLES, Fédération Départementale des Chasseurs du Gard David ISSARTE, Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air	
<b>Autres participants</b> Annie LASHERMES, agricultrice à Saumane Sylvette DEVARENNE, habitante de Thoiras Bernard MOLHERAC, agriculteur à Saint-André-de-Valborgne	

## PERSONNES EXCUSEES

Isabelle BASSI, Office National des Forêts, agence territoriale Hérault-Gard  
Nadine BOSC BOSSUT, Agence de l'Eau RMC  
Jeanine BOURRELY, Centre Régional de la Propriété Forestière LR  
Christine BOUSQUET, Comité Départemental de Tourisme de Lozère  
Elise BUCHET, Centre Régional de la Propriété Forestière LR – Antenne du Gard  
Sandrine CABANE, habitante de l'Estréchure  
Jacques DREYFUS, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Gard  
Arnaud JULIEN, Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère  
Nathalie LAMANDE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du LR  
Guy MARJOLLET, Chambre d'Agriculture du Gard  
Dominique MEFFRAY-DAVAL, Direction Départementale des Territoires de Lozère  
Valérie OUTFIN, habitante de l'Estréchure  
Jean-Philippe REYGROBELLET, SMAGE  
Patrick RUIZ, ONEMA SD30

### Introduction

**François ABBOU**, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants, ainsi que la commune de Saint-Jean pour son accueil. Il excuse les personnes n'ayant pu être présentes pour ce COPIL. Il rappelle que nous sommes dans un environnement encore exceptionnel qu'il convient de préserver.

**François ABBOU** indique que **Karen JOYAUX** reprendra son poste en mars 2016 et que depuis juillet 2015, c'est **Alice COLIN** qui la remplace.

**Michel RUAS**, maire de Saint-Jean-du-Gard souhaite la bienvenue aux participants. Il indique être très favorable à Natura 2000 et souhaite qu'il y ait plus d'agriculteurs intéressés et d'acteurs investis dans la démarche Natura 2000. Il insiste sur l'importance de la prise de conscience individuelle et l'implication de chacun concernant la protection de l'environnement.

Il rappelle que la protection des milieux naturels est importante mais qu'il est nécessaire que Natura 2000 intègre au maximum la prise en compte de l'homme dans son environnement : il fait partie de la nature et la façonne.

**Alice COLIN** rappelle que DOCOB a été validé en 2012 et que 2016 marque l'entrée dans la 4<sup>ème</sup> année d'animation. Cette animation est toujours portée par la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes.

L'ordre du jour est énoncé :

- Bilan 2015 et programme 2016
  - Bilan des actions 2015 - prévisions 2016
  - Bilan financier – budget 2016
- Perspectives 2016
  - Structure animatrice
  - Élection du Président de COPIL
- Questions diverses

**Alice COLIN** présente le diaporama. (en ligne sur le site internet : <http://valleegardonsaintjean.n2000.fr/>)

### Répartition du temps de travail

Un point est fait concernant les tâches de la chargée de mission durant l'année 2015. Il est à noter qu'un important temps de travail a été consacré à la mise en œuvre du PAEC, selon les choix du COPIL. Les missions liées à la gestion administrative ont aussi impliqué un travail conséquent.

En 2016, **Alice COLIN** continuera sa mission durant 2 mois à 100% et **Karen JOYAUX** poursuivra les 10 mois restants à 80%. Il y a donc moins de jours de travail prévus en 2016, sachant que se rajoute maintenant l'animation des deux sites Natura 2000 du Causse Noir.

Des priorités sont donc proposées et validées par le COPIL pour 2016 :

- Accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation des MAEC
- Réponse à toutes les sollicitations concernant l'accompagnement de projets sur le territoire
- Maintien et poursuite des projets en cours sur les autres thématiques, avec impulsion d'une nouvelle dynamique en 2017

### Contrats Natura 2000

**Alice COLIN** indique qu'une enveloppe doit être débloquée au printemps 2016 pour la mise en place de contrats Natura 2000, ce qui n'était pas le cas en 2015, où tous les projets sont restés en suspend.

**François ABBOU** indique qu'il y a eu quiproquos avec le CRPF après des échanges en fin d'année 2015, où ces derniers ne semblaient plus intéressés pour un travail conjoint de sensibilisation concernant d'éventuels contrats Natura 2000 forestiers. Ce point devra être rediscuté avec la structure.

**Patrice BENOIT** indique que 200 000€ de subvention de l'Etat semblent à priori prévus pour les contrats en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon, ce qui est peu.

**Bernard CABANNES** exprime son souhait de voir émerger au moins un contrat forestier en 2016.

**Didier HARENG** explique qu'il faut montrer qu'il y a du potentiel sur le territoire, qu'il est important de faire remonter toutes les demandes de contrats, pour inciter à débloquer davantage de fonds.

**Bernard CABANNES** répond qu'il est difficile de faire remonter les demandes si elles ne peuvent aboutir faute de financements.

### Charte Natura 2000

Les engagements par l'entrée « milieux » de la charte Natura 2000 faisaient jusqu'à présent l'objet d'une exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour les propriétaires s'y engageant, l'État remboursant en partie le manque à gagner pour les collectivités. **Alice COLIN** précise que lors de la réunion régionale des opérateurs Natura 2000 du Languedoc-Roussillon du 13 octobre 2015, il a été indiqué que les avantages fiscaux liés à la charte seraient supprimés à partir du 1er janvier 2016.

**Patrice BENOIT** intervient pour expliquer qu'un député a fait maintenir ces avantages fiscaux. La compensation des pertes communales par l'État continue toutefois à diminuer.

**Richard VALMALLE** estime que cet outil n'est pas incitatif.

La position du COPIL reste la même qu'en 2015, la chargée de mission reste disponible pour répondre aux sollicitations et accompagner toute signature éventuelle de la Charte, notamment pour l'entrée « activités », qui valorise des pratiques respectueuses de l'environnement.

### MAEC et PAEC

Un bilan de la campagne sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2015 est dressé, ces dernières étant proposées dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

**François ABBOU** rappelle que PAEC est une demande de la région sous forme d'appel à projets pour distribuer les subventions européennes. En Cévennes, il a été soumis à de nombreuses contraintes et enjeux, notamment politiques. Vu les difficultés rencontrées pour le PAEC 2015, les trois présidents de COPIL de la Vallée du Gardon de Saint-Jean, Vallée du Gardon de Mialet et Galeizon ont souhaité s'associer pour monter un projet ensemble pour 2016. Finalement, le Gardon de Mialet s'est désengagé, obligeant le Gardon de Saint-Jean à poursuivre avec la structure porteuse initiale.

**François ABBOU** propose de ne pas y passer autant de temps cette année à cette mission, il ne trouve pas normal que la chargée de mission y consacre autant d'énergie alors que la structure porteuse ne s'implique pas comme elle le devrait.

**Didier HARENG** ajoute que l'instruction du PAEC est en cours. Une vigilance particulière sera portée par les services instructeurs sur la règle de non superposition des périmètres différents PAEC proposés au sein du territoire.

### Accompagnement des projets de territoire

Dans le cadre des missions relatives à l'accompagnement des projets de territoire et évaluation d'incidences, une réunion d'informations a eu lieu en 2015 à l'attention des élus/agents communautaires et municipaux du territoire. **François ABBOU** précise que cette réunion à destination de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes a été très bénéfique, elle pourrait être renouvelée sur d'autres territoires, tels qu'Alès Agglomération.

### Budget

**Alice COLIN** réalise un point financier relatif à l'année 2015. Elle précise que sur les cinq communes hors Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, une seule a refusé de payer la part d'autofinancement nécessaire à l'animation du site Natura 2000. En 2016, le taux de financement sera de 100% entre État et FEADER, les communes ne seront donc plus sollicitées.

**Richard VALMALLE** regrette ce changement, car selon lui, c'était un bon indicateur politique : la volonté des communes de participer financièrement permettait de mesurer l'implication de ces dernières dans la démarche Nature 2000.

**Patrice BENOIT** précise que c'était une manière d'impliquer les élus locaux mais ce fonctionnement était peu répandu dans les autres régions. Cette prise en charge à 100% facilite le travail administratif de la chargée de mission. Il indique qu'en 2016, il y aura la mise en place d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles qui ne nécessitera plus de justificatifs pour les frais indirects.

### Animation du DOCOB

La Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires est désignée structure animatrice du DOCOB par les membres du collège des élus du COPIL.

### Élection du président de COPIL

L'assemblée procède à l'élection du président de COPIL, à la demande de François ABBOU lors du dernier COPIL. La présentation des missions du président de COPIL est effectuée. **François ABBOU** est le seul

candidat. **Patrice BENOIT** encadre le vote qui se déroule à main levée. Seul un représentant par commune ou collectivité est appelé à voter. **François ABBOU** est réélu à l'unanimité.

**Patrice BENOIT** souligne un travail de qualité réalisé avec une forte implication de l'élu référent. **Didier HARENG** ajoute que le site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean est très vivant, avec des missions diversifiées.

Questions diverses :

En raison d'un écart entre le nombre de jours demandés à être subventionnés (71) et le nombre de jours effectivement réalisés (75) ainsi qu'une facture présentée en TTC au lieu de l'être en HT, malgré le fait que l'enveloppe financière était suffisante, les services chargés d'instruire la demande de paiement de la subvention ont financé 9 311 € au lieu des 9 862 € présentés, soit un écart de 551 €, restant à la charge de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires. **François ABBOU** fait part de son mécontentement à ce sujet. Il précise que l'État sera encore plus sollicité pour procéder à toutes les vérifications afin de ne pas reproduire cette déconvenue.

**Didier HARENG** explique qu'il aurait fallu un arrêté modificatif de la décision juridique concernant ce problème, donc il a été fait le choix de ne pas rembourser ce montant. Si un contrôle avait été effectué, le risque aurait été de devoir rembourser l'intégralité de la subvention.

**Richard VALMALLE** revient sur l'intervention **Michel RUAS** en début de séance. Il indique que les communes doivent être exemplaires sur les bonnes pratiques permettant la préservation de l'environnement, comme sur sa commune labellisée Zéro Phyto. Il croit à l'engagement volontaire et non pas à la législation imposée. C'est une notion importante que Natura 2000 doit porter et diffuser.

**Bernard CABANNES** réagit à ce sujet, et propose une communication plus importante (éventuellement portée par Natura 2000) sur les risques liés à l'utilisation des produits ménagers rejetés à la station d'épuration.

Dans le cadre du Rallye Nature, il est abordé la question du financement des transports pour les collégiens, afin que le projet puisse s'ancrer plus solidement dans les programmes scolaires au fil des années. Des échanges ont lieu avec **Généviève BLANC** qui indique que le Conseil Départemental du Gard a peu de moyens et que les communes peuvent intervenir financièrement pour ce type de demande. **Béatrice GALZIN** propose de contacter l'Oustal à ce sujet.

---

En conclusion, **François ABBOU** remercie les participants pour leur mobilisation et leur investissement dans ce comité de pilotage et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation, puis mis en ligne sur le site internet.

---

**Compte-rendu réalisé par Alice COLIN et Karen JOYAUX**  
**Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage**  
**et l'ensemble des membres du comité de pilotage**